

Image not found or type unknown



Saisie voiture pour amende impayée

Par **clairy**, le **08/03/2011** à **17:14**

Bonjour,rnrnSuite à plusieurs courriers d'huissiers, suite à une amende impayée, le courrier précise : dernier avis avant exécution forcée pour procédure d'enlèvement du véhicule.rnrnEn a-t'il le droit ?

Par **Tisuisse**, le **08/03/2011** à **23:04**

Bonjour,rnrnRéponse : OUI, l'huissier agit sur décision judiciaire ayant, entre les mains, un titre exécutoire de paiement. S'il ne peut plus saisir le véhicule, il saisira les autres biens vous appartenant.